

CHICHEE

INFOS EN BREF N° 48

Juillet 2018

"Le droit des habitants de la commune à être informés des affaires de celle-ci et à être consultés sur les décisions qui les concernent, est un principe essentiel de la démocratie locale"
Art L 2141-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

l'ordre du jour se décline comme suit :

1. Carte et transport scolaire 2018,
2. Travaux de voirie,
3. Fête du 14 Juillet,
4. Programme de montée en débit (MED),
5. Congés annuels secrétariat de mairie et agence postale,
6. Résultat d'analyse de l'eau 2017,
7. Ouverture d'une enquête publique relative au Plan de Prévention des Risques d'Inondation de la vallée du Serein (PPRI),
8. Acquisition d'un défibrillateur
9. Concours du fleurissement 2018,
10. Survol de résidences (drones),
11. Chablis – Location d'une parcelle communale en appellation 1^{er} cru les Lys.

1 – Par courrier du 15 juin 2018, la région Bourgogne Franche-Comté, sollicitée le 24 avril 2018 par la commune, afin de mettre en place un service de transport scolaire entre Fleys et Chichée, (voir infos en bref n° 47), nous informe qu'en vertu de la loi NOTRe et du Code des Transports, la compétence transport scolaire ne peut être exercée que par une entité organisatrice de la mobilité (?). Ainsi, seule la région est actuellement compétente sur les territoires de Fleys et Chichée pour organiser les services de transport scolaire (véhicule et conducteur) à l'exclusion de toute autre initiative.

Fort de cette dernière clause, nous avons tenté de modifier la carte scolaire, donc du transport, afin que la totalité des élèves domiciliés à Fleys soient désormais rattachés à l'école de Chichée et non plus à celle de Chablis comme actuellement. Réuni en séance extraordinaire le 28 juin, le conseil municipal a unanimement décidé qu'à la rentrée 2018, l'école communale de Chichée accueillera les 5 élèves (sur 10) de la commune de Fleys. Les 5 autres, par dérogation conjointe de la commune de résidence, Fleys et de la commune d'accueil continueraient leur scolarité à Chablis.

Malheureusement, le conseil municipal de Fleys, réuni le même jour, a décidé de ne pas modifier la carte scolaire (Fleys – Chablis) invoquant d'une part le problème de la pérennité de l'école de Chichée, et d'autre part les incertitudes quant aux transports scolaires quotidiens des enfants de Fleys (les 5 restants) à destination de Chablis dans la mesure où le circuit pourrait être modifié par le transporteur dans l'hypothèse d'un circuit de ramassage différent qui n'intégrerait plus la commune de Fleys.

Toutefois 5 enfants (issus de 4 familles) fréquenteront bien l'école de Chichée à la rentrée et seront donc présents à l'effectif. Nous étudions actuellement la possibilité par les parents d'élèves d'assurer le transport journalier en échange de quoi, la municipalité de Chichée dédommagerait ces familles en leur remboursant les frais de transport (carburant notamment).

Compte tenu de ce qui précède, nous sommes au regret d'abandonner l'idée d'acquérir le mini-bus en regrettant sincèrement et en nous excusant d'avoir cru naïvement qu'il suffisait de proposer des choses simples

pour qu'elles se réalisent ; mais nous avons omis d'intégrer l'absence de bon sens, de logique des procédures technocratiques instaurées dans le cadre de la loi NOTRe pour constater, une fois encore l'absurdité et la méconnaissance du terrain de celles et ceux qui nous gouvernent, et bien qu'élus(es) par une population rurale, ces philosophes de l'absurde nous "enfument" en tentant de nous faire croire que la défense des initiatives locales est leur souci majeur... surtout en période pré-électorale. Pourquoi faire simple quand on peut faire compliqué !!!

2 – Les travaux de voirie se poursuivent apparemment sans difficultés particulières, il est donc concevable de considérer que le planning de réalisation devrait être respecté et donc, que la semaine postérieure au 14 juillet devrait voir s'achever ces chantiers. Une fois encore, nous remercions les résidents concernés qui font preuve de patience, de tolérance en acceptant les nuisances certes passagères qui perturbent leur quotidien.

3 – Comme le décline le flyer (annexé à cet infos en bref) dédié à cette festivité, si vous aimez la fête, la convivialité et le divertissement, rejoignez-nous le 14 juillet de 12 heures à 23 heures au pâtis pour participer aux jeux, concours, tombola évidemment gratuits et tous dotés de lots ; journée clôturée évidemment par la retraite aux flambeaux et le feu d'artifice que l'on espère encore plus spectaculaire que l'an passé.

4 – Le conseil départemental et la 3CVT viennent de signer la convention (après accord des communes) définissant les conditions de partenariat technique, financier et juridique et ce, dans le cadre du déploiement du programme départemental de montée en débit (MED) s'appuyant sur le réseau cuivre existant. La réalisation complète de l'opération doit être achevée au plus tard le 31 décembre 2020, hors mise en service qui relève de la responsabilité des opérateurs.

La réalisation d'opérations de la MED porte sur seulement 6 communes dont Chichée qui se situe en 3^{ème} position sur l'échéancier de réalisation.

5 – En raison des congés annuels, le secrétariat de la mairie et l'agence postale seront fermés du lundi 13 août inclus au dimanche 02 septembre inclus (reprise le lundi 03 septembre). Pendant cette période, les permanences des adjoints seront suspendues et celles du maire se tiendront les lundis et vendredis aux heures habituelles à l'exception donc du mercredi après-midi.

6 – L'Agence Régionale de Santé (ARS) vient de nous faire parvenir les résultats 2017 d'analyses sous le vocable "Quelle eau buvez-vous ?". Ainsi vous trouverez également joints ces résultats, et il vous sera loisible de constater sa bonne qualité. Nous rappelons que les résultats de cette analyse (bons ou mauvais) doivent être obligatoirement communiqués aux administrés.

7 – L'arrêté préfectoral d'ouverture d'enquête publique relative au Plan de Prévention des Risques d'Inondations de la vallée du Serein vient d'être signé par M. le Préfet de l'Yonne. Cette enquête se tiendra du 17 septembre au 17 octobre 2018. A cet effet, un membre de la commission d'enquête sera présent en mairie de Chichée les 21 septembre de 9 heures à 12 heures ; 05 octobre de 9 heures à 12 heures et 15 octobre de 9 heures à 12 heures. De plus amples informations vous seront communiquées dès réception des éléments constitutifs de l'enquête.

8 – Comme d'autres communes de la 3CVT, nous avons décidé d'acquérir un défibrillateur à disposition de tous et situé à l'extérieur, donc plus facilement accessible, certainement sur un pan de mur de la mairie. Certes cette acquisition n'est pas présentement obligatoire mais seulement conseillée. Le coût de cet appareil se situe entre 2 000 et 3 000 € HT, coût justifié car l'installation extérieure nécessite une structure adaptée.

9 – Cette année pour la première fois, nous présentons notre village au concours du fleurissement, label villes et villages fleuris. Le jury départemental se rendra dans les communes inscrites entre le 19 et le 25 juillet. Sous l'égide de Françoise Hoffmann-Szablowski se tient quelques ateliers de désherbage, plantation et remise en valeur des plates-bandes. A cet égard nous remercions très sincèrement les bénévoles qui s'emploient activement à embellir notre village. Nous espérons que cette première participation donnera à chacun(e) l'envie de nous aider à améliorer la qualité de la vie, l'image et l'accueil de notre commune, à favoriser le lien social et agir en faveur de l'environnement.

10 – Certains résidents nous ont alertés pour nous informer qu'un drone circule, mais surtout s'immobilise au-dessus de résidences privées avec une préférence marquée pour celles disposant d'une piscine (!) ; nous supposons que ce n'est pas le hasard qui génère cette intrusion dans la vie privée des propriétaires des lieux. A notre connaissance, la législation en la matière est encore peu développée sauf lors de survols et prises de vue aériennes de zones interdites (militaires notamment). "Arrêté du 27 octobre 2017". En conséquence si vous constatez la présence d'un tel appareil en "stand-by" au-dessus de votre propriété, et si vous en avez la possibilité, nous vous demandons de photographier l'engin et de nous transmettre ces photos en mairie avec au verso la résidence concernée, le jour et l'heure du passage. Nous nous chargerons ensuite de déposer une "main courante" à la gendarmerie de Chablis pour suite à donner.

11 – La commune de Chablis met à disposition une parcelle de terre en appellation Chablis 1^{er} cru les Lys, cadastrée F 2266 d'une superficie de 12 a 06 ca par un bail d'une durée de 35 ans. Les dossiers de candidatures sont à retirer à la mairie de Chablis dès à présent.

Le Maire,
Les Adjoints,
Les Conseillers Municipaux.

Bonnes vacances
A tous

